

**VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS
ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

Informations

Références Règlementaires .

Rappel sortie facultative .

Acte à saisir dans Dém'Act .

* = saisie obligatoire

Le signe ▼ signale qu'un commentaire est disponible pour la cellule

transmettre dans Dém'Act ce document en version .pdf ; la signature de l'acte vaut signature de ce document.

ETABLISSEMENT : *

LPO DES METIERS D'ART CHARLES GIDE

Objet du voyage : *

UNE BOUCLE POUR L'EGALITE

Dates : *

du 17 avril 2023 au 21 avril 2023

Destination : *

CARDET - ANDUZE - ST JEAN DE CEYRARGUES - REMOULINS

Classes :

2nde1

Nombre d'élèves : *

29

Professeur responsable :

MME TRALLI SEVERINE

Nombre d'accompagnateurs : *

4

Nom du voyageur

1 BUDGET PREVISIONNEL *

DEPENSES			RECETTES	
	Détails	Montants		Montants
VOYAGISTE ou	Campings (4)	1 125,64	PARTICIPATION DES FAMILLES	
AGENCE DE VOYAGE			Nombre élèves	29
Assurance annulation			Montant par élèves *	80,00 €
				2 320,00
TRANSPORT			SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)	
			- EPLE sur crédits globalisés d'état	367,04
			- Collectivités territoriales par subvention	
			Autres, préciser :	
HEBERGEMENT	Les halles bio	730,00	DONS	
	Collège ledigan	115,50	FSE, AS, MDL, Assoc.socio-éduc.	élèves 435,00
	Le St Maurice	520,00		accompagnateurs
Entrées, visites de musées, etc.	La sousta	340,90	Autres dons, préciser :	
				élèves
activités pédagogiques élèves uniquement				accompagnateurs
Frais divers	REGIE	150,00	AUTRES RESSOURCES	
	divers dépenses	140,00		EPLÉ (PFdR, ...)
			Autres, préciser :	
TOTAL DES DEPENSES		3 122,04 €	TOTAL DES RECETTES	3 122,04 €

Ce Budget est équilibré 0,00 €

2 Montant de la participation des familles (montant par élève) :

* Indiquer obligatoirement la participation fixe des familles :

0,00 €

80,00 €

ces deux montants doivent être **identiques** à l'arrondi près

3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants)

→ → →

94,61 €

(A)

Préciser le coût par élève si ≠ de (A) :

Coût par accomp. si ≠ de (A) :

Accompagnateurs : coût minimum à prendre en charge par l'EPLÉ :

378,43 €

4 Régie d'avance (oui / non) :

NON

Si oui, montant de la régie :

Nom du régisseur :

5 Charte des voyages :

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) :

NON

Vote en CA sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) :

NON

Observations de l'EPLÉ